

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 17 décembre 2019

Présents : Christian GIROD, Hubert BACOT, Sébastien HENGY, Laurent ROUILLER, Sylvette PAULIN, Danielle FARCY, Cédric BURBAN, Dominique JOLY, Brigitte LAMBERT, Fabienne BAUDRAS, Jacky Eme, Christian DEMESMAY, Christine MAUFFREY

Excusés : Martine VERMOT-DESROCHES qui donne procuration à Fabienne BAUDRAS, Marie Anne LONGY qui donne procuration à Sébastien HENGY.

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé.

Le conseil a choisi pour secrétaire Hubert BACOT.

1/ FORET :

*** Règlement et tarifs affouages :** Laurent Rouiller prend la parole. Il propose que les tarifs 2018/2019 soient maintenus pour 2019/2020, à savoir :

- affouage solution 1: 55.00 € le lot de 10 stères estimés d'affouage sur pied,

- affouage solution 1, petit volume : 5.50 € le stère d'affouage sur pied pour des lots constitués de 1 à 10 stères,

- affouage solution 2 : 35.00 € le stère d'affouage façonné et livré à domicile.

Le conseil donne son accord.

* **Nouvelle desserte - plan de financement** : Laurent Rouiller rappelle que par délibération du 9 juillet 2019 le conseil a validé le projet de desserte forestière ; ajoute que le montage du dossier a été effectué par l'ONF moyennant une prestation de 450 € HT ; le suivi sera également assuré par l'ONF pour un coût de 250 € HT.

Cette desserte se situera à proximité du parking de la parcelle 82 (pointe) accessible par le chemin blanc. Sa longueur sera de 870 m avec une place de dépôt et 2 places de retournement. Le coût se monte à 61 844 € et les travaux seront subventionnés à hauteur de 40 % (24 737.60 €) ; le reste à charge pour la commune sera de 37 106.40 €.

Les travaux seraient faits sur 2 ans afin d'espacer les investissements et d'avoir des temps de repos pour les terrassements.

Le conseil municipal donne son accord sur le plan de financement.

2/ TARIFS ET REDEVANCES 2020 : à l'unanimité le conseil municipal adopte les tarifs suivants :

* redevance eau 1.45 €/m³ (pour info la taxe d'assainissement votée pour 2020 par Jura Nord sera de 1.75 €/m³).

* les tarifs de location des compteurs sont maintenus, à savoir :

- Ø 15 : 24.00 €
- Ø 20 : 36.00 €
- Ø 30 : 42.00 €
- Ø 40 : 66.00 €
- Ø 50 & 60 : 144.00 €
- Ø 65 : 216.00 €

* raccordement réseau d'eau : 900.00 € (idem 2018)

* loyers garages communaux : 32.00 €

* loyer No Logo (espace de stockage) : le conseil maintient le loyer à 400.00 €.

* forfaits chauffages : ils restent les mêmes, à savoir :

- DUVAL Dominique : 39.80 €
- CALVARUSO Nicole : 119.40 €
- FAION Ghislaine : 79.60 €
- FIEVET Annie : 99.50 €
- JEANNIN Marie-Thérèse : 99.50 €
- MALKIEWICZ Jacky : 42.00 €
- MOUETTE Françoise : 59.70 €
- PIN Michèle : 77.60 €
- RIVA Frédéric : 77.60 €
- LAMBERT Estelle : 59.70 €

* Tarifs de la salle des fêtes communale : le conseil maintient les tarifs votés en 2019, à savoir :

Types de locations	Tarifs	Arrhes
Salle des fêtes associations avec repas ou loto	100.00	30.00
Salle des fêtes pour les privés Fraisanois	130.00	45.00
Salle des fêtes pour les privés extérieurs à la commune	170.00	55.00
Petite salle annexe pour les Fraisanois	45.00	15.00
Petite salle annexe pour les privés extérieurs à la commune	55.00	20.00
Une journée dans la semaine	120.00	40.00
Matin, après-midi ou soirée	30.00	0
Vaisselle	45.00	0

* tarifs concessions : les tarifs votés en 2019 sont maintenus :

* 500.00 € pour les concessions trentenaires d'une surface de 2 m²,

* 450.00 € pour les concessions trentenaires du colombarium,

* 250.00 € pour les renouvellements.

3/ DENEIGEMENT PARKING COLRUYT : le conseil donne son accord pour renouveler la convention relative au déneigement du parking Colruyt dans les mêmes conditions, à savoir 80 € de l'heure. Le maire rappelle que les rues de la commune restent prioritaires.

4/ AFFAIRES SIDEC : rue des Chardonnerets - esplanade collège : l'effacement rural est terminé ; l'engazonnement sera fait au printemps. Le coût global pour l'effacement rural, les travaux d'éclairage public et l'effacement/renforcement de l'infrastructure téléphonique sera de 66 216.24 € avec un reste communal de 33 363.35 €. Le conseil municipal donne son accord pour ces travaux et également pour l'éclairage public seul relatif à la rue des Chardonnerets (remplacement des poteaux bois) pour un montant de 20 546.91 € et un reste à charge pour la commune de 18 046.91 €.

5/ EMPRUNT POUR TRAVAUX ESPLANADE COLLEGE : l'endettement le permettant, le conseil municipal donne son accord pour un prêt de 70 000 €, sur 20 ans, à taux fixe.

6/ POINT SUR LES TRAVAUX : Sébastien HENGY fait le point sur les travaux :

- esplanade collège : aménagement de quais d'embarquement et de débarquement, plus de places de stationnement (50), création d'un chemin pour les piétons, pose de bancs anti graffitis.
- rénovation des trottoirs rue de Salans,
- réfection de l'enrobé et rampe église communale,
- réfection impasse des Sureaux
- renforcements des murs aux Forges.

Travaux commandés pour l'électricité du camping et de la salle des fêtes communale (pose de leds).

Les trottoirs rue du Pont restent à faire, une étude est en cours pour les trottoirs devant le cabinet médical et le kinésithérapeute.

Les derniers marquages au sol en résine se comportant mieux que les autres, la signalisation horizontale prévue n'a pas été réalisée.

7/ RESTES A REALISER : comme tous les ans en fin d'année, il convient de lister les travaux engagés et non réalisés pour pouvoir les régler avant le vote du budget en mars. Le conseil municipal donne son accord.

8/ TABLEAU EGLISE - DOSSIER DE SUBVENTION : le maire rappelle le montant des travaux, à savoir 3 736.50 € HT, soit 4 483.80 € TTC et informe qu'il convient de faire une demande de subvention à la DRAC qui donne 40 % du montant HT et au Conseil départemental qui verse de 10 à 12 %. Le conseil municipal donne son accord.

9/ ECHANGE DE PARCELLES BOISEES COMMUNE/MILLERET : la parcelle dite « Milleret » est située à la sortie de Fraisans, direction Courtefontaine. Son acquisition est destinée à permettre un accès au lotissement du Noyer blanc. Il a été convenu avec le propriétaire un échange avec une parcelle boisée communale équivalente ou de moindre valeur avec une compensation financière d'un montant estimé de 16 000 €.

Le conseil donne son accord.

10/ REMPLACEMENT HUBERT BACOT POUR LA GESTION DES SALLES : Hubert BACOT rappelle qu'il s'occupe des locations du site des Forges depuis que Purdey Bidas est à mi-temps. Il souhaite que quelqu'un prenne la relève jusqu'à la reprise à temps plein de cette dernière. Il propose que Séverine Girard fasse le lien puisqu'elle travaille déjà pour les Forges. Le conseil municipal donne son accord.

11/ DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES : il s'agit d'ouvrir des crédits pour intégrer en comptabilité, comme tous les ans en fin d'année, les affaires SIDEC. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

12/ RIFSEP : c'est le nouveau régime indemnitaire à mettre en place et qu'il conviendra de faire valider par le Comité technique du Centre de gestion. Le conseil donne son accord.

QUESTIONS DIVERSES

Christian Demesmay demande la mise en place du sens interdit rue Mayoux et l'enlèvement du panneau STOP (la parcelle est vendue). Il souhaite également que l'électricité soit installée le plus rapidement possible, mais ces travaux dépendent de l'aménageur.

Vu par Nous, Christian GIROD, Maire de la Commune de Fraisans, pour être affiché le 2 janvier 2020 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Le Secrétaire,

Hubert BACOT



Le Maire,

C. GIROD

